DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

MAIRIE
De
PRATS DE MOLLO-LA PRESTE
66230 (Pyrénées-Orientales)

Tél. : 04.68.39.72.11
Fax. : 04.68.39.77.74
E-Mail: mairie@pratsdemollo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

VOIRIE COMMUNALE

Arrêté règlementant la circulation et le stationnement sur le parking de la piscine et sur l'allée des cerisiers

ARRÊTÉ n° 2026-0618-103

Pétitionnaire : Vallespir Construction
Objet : Interdiction de stationnement sur le parking de la piscine et l'allée des cerisiers

Le Maire de Prats de Mollo-La Preste

Commune de Prats de Mollo-la Preste,

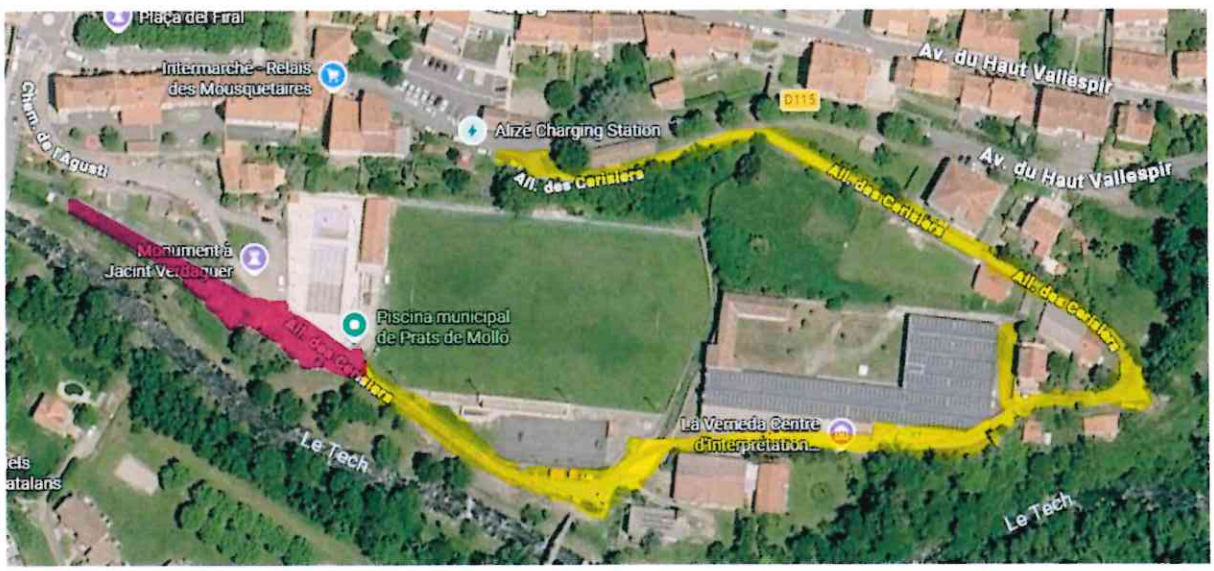
-Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
-Vu le code de la route ;
-Vu la demande de la société Vallespir Construction du 18 juin 2026 qui souhaite faire règlementer le stationnement et la circulation sur le parking de la piscine et sur l'allée des cerisiers en vue de travaux de goudronnage.
Considérant que ces travaux nécessiteront une interdiction de stationnement et de circulation ;

ARRETE :

Article 1er : En raison des travaux de goudronnage demandés par la société Vallespir Construction :

- Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'allée des cerisiers du vendredi 19 juin 2026 au dimanche 21 juin 2026 inclus (secteur jaune). Le stationnement sera autorisé sur le parking de la piscine (secteur rouge) durant cette période.

- Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'allée des cerisiers ET sur le parking de la piscine (secteur jaune ET secteur rouge) du lundi 22 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus.



Article 2 : La signalisation obligatoire et règlementaire sera installée par le pétitionnaire

Article 3 : La Gendarmerie nationale est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prats de Mollo-la Preste,

Le 18 juin 2026

Le Maire Claude FERRER

